

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE D'ANGOULEME
Le : 21/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 mai 2026.

Présents : DUVERGNE Jean François - GANTHEIL Joëlle - GANTHEIL Thierry - FERNANDES Sonia - HOSPITAL David - CAMGRAND Claudette - ROUSSEL Patricia - MAAS Damien - PAUFIQUES Pierre-Henri - FRAMPTON Julie -

Absents/Excusés : VANNESTE Eric - LEMETAYER Samuel - DA SILVA RIBEIRO Sabrina - FORT Jason - DUBREUIL Charlotte

Procuration : DA SILVA RIBEIRO Sabrina p/ROUSSEL Patricia - FORT Jason p/DUVERGNE Jean François

A été nommé(e) secrétaire : FERNANDES Sonia

D_2026_06_01 – Avenant AGUR : prestation d'exploitation

Lors de la séance du Conseil municipal du 6 octobre 2022, il avait été rappelé que le marché de prestation pour l'exploitation du service public d'assainissement collectif, conclu avec la société AGUR, arrivait à échéance le 31 décembre 2022, après un début d'exécution au 1er avril 2018.

Le Maire avait alors présenté la nécessité :

- De lancer une nouvelle consultation, conformément à l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique,
- D'adopter un CCTP modernisé, adapté aux besoins de la commune et aux réglementations en vigueur.

Le Conseil municipal avait ainsi décidé :

- D'autoriser Monsieur le Maire à lancer la consultation pour retenir un prestataire chargé de l'exploitation du service public d'assainissement collectif ;
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer le marché, procéder à son règlement et signer toutes les pièces contractuelles, y compris les modifications.

Cette procédure a conduit à la conclusion du marché actuellement en vigueur avec AGUR, notifié le 15 décembre 2022 pour une durée de 6 ans (1er janvier 2023 – 31 décembre 2028).

AR Prefecture

016-211601349-20260518-D_2026_06_01-DE
Reçu le 21/05/2026

Le Maire expose que la station d'épuration du Bourg a fait l'objet d'un renouvellement complet (Nouvelle STEP)

La nouvelle station modifie :

- les caractéristiques techniques des ouvrages,
- les missions d'exploitation et d'entretien confiées au prestataire,
- les inventaires des ouvrages (Annexes 1 et 2),
- le compte d'exploitation prévisionnel (Annexe 3).

L'avenant n°1 modifie notamment :

- l'article 2.2.1 du CCTP (système du Bourg),
- crée l'article 2.2.4 (système d'Agnas),
- modifie l'article 2.4 (répartition des charges),
- abroge l'article 5.3.2,
- précise que la gestion de l'autosurveillance de la station est désormais assurée par la Collectivité.

Pour rappel l'ancien marché avant avenant était de :

- **15 100€ HT**
- **16 610€ TTC (TVA 10%)**

L'avenant entraîne une incidence financière, portant le montant annuel du marché à :

- **18 650 € HT,**
- **20 515 € TTC (TVA 10 %).**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve l'avenant n°1 au marché de prestations d'assainissement collectif conclu avec la société AGUR, intégrant les modifications techniques, contractuelles et financières présentées.
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 ainsi que toutes les pièces afférentes à son exécution.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260518-D_2026_06_01-DE
Reçu le 21/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 21/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 mai 2026.

Présents : DUVERGNE Jean François - GANTHEIL Joëlle - GANTHEIL Thierry - FERNANDES Sonia - HOSPITAL David - CAMGRAND Claudette - ROUSSEL Patricia - MAAS Damien - PAUFIQUES Pierre-Henri - FRAMPTON Julie -

Absents/Excusés : VANNESTE Eric - LEMETAYER Samuel - DA SILVA RIBEIRO Sabrina - FORT Jason - DUBREUIL Charlotte

Procuration : DA SILVA RIBEIRO Sabrina p/ROUSSEL Patricia - FORT Jason p/ DUVERGNE Jean François

A été nommé(e) secrétaire : FERNANDES Sonia

D_2026_06_02 – Désignation des représentants à l'Assemblée Spéciale du syndicat Mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article **L.5211-7** ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant ainsi qu'un suppléant appelé à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la commune d'Exideuil sur Vienne au sein de l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la commune au Syndicat Mixte AGEDI, le conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la collectivité de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour prendre part à la désignation des membres du Comité Syndical et aux débats portant sur les orientations du Syndicat.

AR Prefecture

016-211601349-20260518-D_2026_06_02-DE
Reçu le 21/05/2026

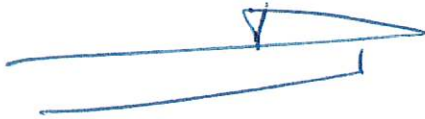
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **titulaire** : **M. DUVERGNE Jean-François, maire**
2. **DÉSIGNE** en qualité de représentant **suppléant** : **Mme GANTHEIL Joëlle, adjointe au maire**
3. **PRÉCISE** que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat en cours.
4. **AUTORISE** Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'J' and 'D' followed by a long horizontal stroke.

AR Prefecture

016-211601349-20260518-D_2026_06_02-DE
Reçu le 21/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	10	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 21/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 mai 2026.

Présents : DUVERGNE Jean François - GANTHEIL Joëlle - GANTHEIL Thierry - FERNANDES Sonia - HOSPITAL David - CAMGRAND Claudette - ROUSSEL Patricia - MAAS Damien - PAUFIQUES Pierre-Henri - FRAMPTON Julie -

Absents/Excusés : VANNESTE Eric - LEMETAYER Samuel - DA SILVA RIBEIRO Sabrina - FORT Jason - DUBREUIL Charlotte

Procuration : DA SILVA RIBEIRO Sabrina p/ROUSSEL Patricia - FORT Jason p/DUVERGNE Jean François

A été nommé(e) secrétaire : FERNANDES Sonia

D_2026_06_03 – Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Suite au départ d'un agent du service technique début d'année, il est nécessaire de rappeler que ce poste n'a pas été remplacé à ce jour. Ce départ a entraîné une diminution des effectifs, alors même que la charge de travail du service reste particulièrement importante.

Le service technique doit en effet assurer quotidiennement :

- L'entretien des espaces verts,
- Les interventions de maintenance et de rénovation des bâtiments communaux,
- Les travaux courants d'entretien de voirie, de signalisation et de propreté,
- Ainsi que les missions ponctuelles liées aux manifestations et besoins des autres services.

Dans ce contexte, et afin de garantir la continuité du service public, il apparaît indispensable de procéder au remplacement de l'agent parti, afin de permettre au service technique de faire face à ses missions dans de bonnes conditions et d'éviter une surcharge durable pour les agents restants.

AR Prefecture

016-211601349-20260518-D_2026_06_03-DE
Reçu le 21/05/2026

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment les articles L L313-1 et L542-2,
Vu le tableau des emplois,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services. En cas de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Compte tenu du recrutement d'un agent du service technique de la collectivité, il convient de procéder à l'ouverture d'un poste **d'adjoint technique territorial** d'affecté au service Technique

Cet emploi peut être pourvu par des contractuels de la Fonction Publique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve la création d'un emploi **d'adjoint technique territorial**, grade de catégorie C, à temps complet, au service technique de la mairie à compter du 1er juin 2026,
- Accepte de modifier comme suit le tableau des emplois :

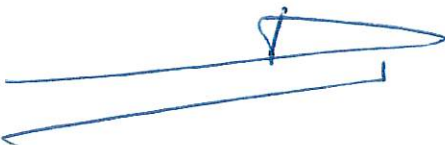
Service technique						
EMPLOI Fonction	GRADE(S) ASSOCIE(S)	CATEGORIE	Ancien effectif	Nouvel effectif	Durée hebdomadaire	Niveau de Rémunération
Responsable	Agent de Maîtrise Principal	C	1	1	35h/35	Grille des agents de maîtrise principal
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	C	2	1	35h/35	Grille des adjoints techniques de 2 ^{ème} classe
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique territorial	C	2	2	35h/35	Grille des adjoints territoriaux
Agent des interventions techniques polyvalent	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	C	1	2	35h/35	Grille des adjoints techniques principal de 1 ^{ère} classe
Pourvu	Adjoint technique territorial	C	1	1	35h/35	Grille des adjoints territoriaux

- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à la création de ce poste

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260518-D_2026_06_03-DE
Reçu le 21/05/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18/05/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE
D'ANGOULEME
Le : 21/05/2026
Et
Publication ou notification du :

L'an 2026, le 18 mai à 18h30, le Conseil Municipal de la Commune de Commune de Exideuil-sur-Vienne s'est réuni à la Salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur DUVERGNE JEAN FRANCOIS, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 12 mai 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 12 mai 2026.

Présents : DUVERGNE Jean François - GANTHEIL Joëlle - GANTHEIL Thierry - FERNANDES Sonia - HOSPITAL David - CAMGRAND Claudette - ROUSSEL Patricia - MAAS Damien - PAUFIQUES Pierre-Henri - FRAMPTON Julie - DUBREUIL Charlotte

Absents/Excusés : VANNESTE Eric - LEMETAYER Samuel - DA SILVA RIBEIRO Sabrina - FORT Jason -

Procuration : DA SILVA RIBEIRO Sabrina p/ROUSSEL Patricia - FORT Jason p/DUVERGNE Jean François

A été nommé(e) secrétaire : FERNANDES Sonia

D_2026_06_04 – CAUE : cotisation 2026

Suite à l'appel à cotisation du Conseil d'Architecture et de l'Environnement (CAUE) au titre de l'exercice 2026 pour un montant de 150.00 €, il est proposé aux membres du Conseil Municipal, le versement de celle-ci. Le maire rappelle qu'adhérer au CAUE est avant tout un moyen d'affirmer son attachement à une ingénierie de qualité et de proximité, qui intervient à titre de conseil dans les démarches de construction et d'aménagement, sans contrepartie financière

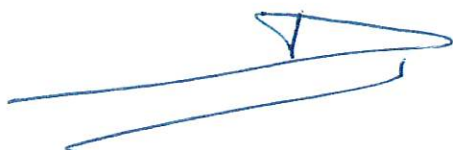
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer tous documents permettant la libération des fonds d'un montant de 150.00 € au titre de la cotisation auprès du CAUE pour 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 21/05/2026

Le Maire
JEAN FRANCOIS DUVERGNE



AR Prefecture

016-211601349-20260518-D_2026_06_04-DE
Reçu le 21/05/2026